

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 59-261-1918 chargeant M. Collier, commis principal des secrétariats généraux, de remplir les fonctions d'officier de l'état civil et de chargé de l'inscription maritime pendant l'absence de M: l'Administrateur Lassaigue.

n° 59-261-1918

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
31 juillet 1918

Numéro JO  
n° 261 du 31/07/1918

Date du numéro  
31 juillet 1918

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les nécessités du service,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Pendant la durée de l'absence de M. l'Administrateur Lassaigue, les fonctions d'officier de l'état-civil et de chargé de l'inscription maritime seront remplies par M. Collier (Arsène), commis principal, des secrétariat généraux (attaché au 1er bureau du secrétariat général). M. Cottier recevra en cette dernière qualité l'indemnité prévue au budget.

#### Art. 2

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**GEFFRIAUD.**